

Rennes, le 10 octobre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Transports routiers

Des fraudes à l'appareil de contrôle de plus en plus complexes

Lors d'une opération menée à Moréac (56), le vendredi 14 septembre 2018, les contrôleurs des transports terrestres de l'antenne de contrôle de Vannes de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bretagne ont découvert sur un ensemble routier immatriculé en Pologne un système frauduleux altérant le dispositif de contrôle (chronotachygraphe).



Ce dispositif pirate atteint un niveau d'élaboration jusqu'alors jamais rencontré. Il consiste en la modification interne du software de l'appareil de contrôle numérique. L'insertion d'une mini clé USB dans un port caché derrière le tableau de bord neutralise tout enregistrement de conduite tout en conservant active l'information vitesse. Cette manipulation permet de masquer les temps réels de conduite.

L'infraction retenue par les contrôleurs est la modification du dispositif destiné au contrôle des conditions de travail dans les transports routiers. Cette infraction délictuelle est passible d'une amende de 30 000 euros et d'une peine d'emprisonnement d'un an maximum.

Le montant de la consignation (somme due pour lever l'immobilisation du véhicule) a été fixé à 4 500 euros par le procureur de la République auprès du Tribunal de grande instance de Lorient. Le transporteur devra en sus s'acquitter des frais de remise en conformité de l'appareil qui s'élèvent à plus de 3 000 euros.

À l'image de ce système, les manipulations frauduleuses sont de plus en plus complexes et requièrent une forte expertise technique de la part des services de contrôle. Certains transporteurs cherchent à se soustraire à la réglementation sociale européenne (temps maximum de conduite, temps de repos minimum à respecter) et au code de la route (limitations de vitesse). Ils interviennent sur le fonctionnement de l'appareil de contrôle créant une concurrence déloyale entre les entreprises de transport, au mépris par ailleurs de la sécurité routière.

En 2017, 20 % des véhicules contrôlés étaient en infraction dont 20% des infractions relevées étaient considérées comme graves. Toutes infractions confondues (de la contravention au délit), 54 % des infractions relevées portaient sur le non-respect de la réglementation sociale européenne. En 2018, ces pratiques perdurent.

A travers les contrôles réguliers menés par les contrôleurs des transports terrestres, l'État s'engage contre toutes les formes de fraudes dans le transport routier : économiques, sociales et environnementales. Les pratiques concurrentielles déloyales nuisent en effet à l'ensemble des professionnels du transport routier, à la sécurité routière et aux riverains des infrastructures de transport. Elles portent également atteinte aux efforts de toute une profession en faveur de la protection des salariés du secteur, de services de qualité mais aussi d'un transport routier toujours plus propre.

Les contrôleurs des transports terrestres français sont des agents spécialisés du Ministère de la transition écologique et solidaire. Ils interviennent en région sur route et en entreprise pour veiller aux conditions d'emploi des conducteurs routiers et au respect des règles de sécurité et de concurrence dans le secteur du transport routier de marchandises et de voyageurs. En Bretagne, 22 agents de contrôle et un agent chargé de la pesée sont en charge de ces missions au sein de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Bretagne.

Contacts presse :

DREAL Bretagne : Marie Vergos – 02 99 33 42 11 - Marie.Vergos@developpement-durable.gouv.fr

Préfecture de la région Bretagne : Morgane Tirel – 02 99 02 11 81 – morgane.tirel@ille-et-vilaine.gouv.fr